

Bourses 2012 d'échanges scientifiques et/ou de professionnalisation à l'étranger

Réseau des Jeunes Chercheurs Santé et Société

Comme chaque année, le Réseau des Jeunes Chercheurs Santé et Société, hébergé par la Maison des Sciences de l'Homme de Paris-Nord et financé par la MiRe/Drees et l'IRESP, finance deux séjours d'échanges scientifiques ou de professionnalisation à l'étranger, pour un montant d'environ 1500,00 euros chacun.

Quels types de séjours sont pris en charge ?

Compte-tenu du budget alloué, le séjour doit être court (un mois), durant lequel le/la doctorant-e ou le jeune docteur-e sera accueilli-e dans un laboratoire de recherche à l'étranger ou une institution étrangère du champ « Santé et Société » (type OMS, ministères de la santé, programmes internationaux comme l'UNAIDS). L'objectif est de permettre des échanges scientifiques ou professionnels avec des chercheurs, des doctorants, des acteurs institutionnels, des représentants associatifs, etc. Ainsi, le séjour doit être l'occasion de suivre des enseignements, de présenter son travail dans des séminaires ou des conférences, d'échanger avec les chercheurs de son champ, de faire des recherches en bibliothèque, d'explorer les possibilités de post-doctorat ou d'emploi, de nouer des contacts pour des projets internationaux. En revanche les bourses allouées ne sont pas des aides au terrain et le séjour ne doit pas être consacré au recueil de données. Une attention particulière sera ainsi portée aux dossiers des personnes qui demandent à partir dans le pays où se situe leur terrain d'enquête.

Sous quelle forme la bourse est-elle perçue ?

Le bénéficiaire de l'aide ne touche pas directement le montant de la bourse. Celle-ci prend la forme d'une prise en charge des frais de transports et de mission (hébergement, repas) par le Réseau des Jeunes Chercheurs Santé et Société. Le Réseau avance les dépenses liées aux titres de transports et alloue un per diem forfaitaire. En tout état de cause, les frais engagés par le Réseau ne peuvent dépasser le montant alloué.

Qui peut bénéficier de cette bourse ?

Pour faire une demande d'aide, il faut être en cours de thèse ou avoir soutenu sa thèse après le 1er juillet 2011 et être membre du Réseau des Jeunes Chercheurs Santé et Société (pour les conditions d'adhésion, voir le site : www.reseau-sante-societe.org).

Quand faut-il partir et que faut-il rendre à son retour ?

Le séjour doit avoir lieu entre septembre et novembre 2012 et, en tout état de cause, le bénéficiaire devra être rentré de mission au plus tard le 30 novembre 2012. A son retour, le bénéficiaire doit fournir un rapport de trois à quatre pages rendant compte des contacts pris (doctorants, enseignants, chercheurs, acteurs institutionnels, etc.) et des activités effectuées pendant le séjour (séminaires suivis, exposés, etc.).

Comment candidater ?

Avant toute chose, les personnes souhaitant candidater doivent prendre contact avec le coordinateur du Réseau (reseau.doctorants@gmail.com). Ensuite, pour bénéficier de l'aide, il faut constituer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- la fiche de renseignements (à télécharger sur le site du réseau) ;
- un bref exposé du thème de la recherche et de son état d'avancement, en précisant bien l'intérêt de l'accueil pour la conduite de la thèse ou pour le projet professionnel post-thèse et l'activité prévue lors du séjour (3 pages maximum) ;
- une lettre du laboratoire ou de l'institution mentionnant l'accord et les conditions de l'accueil (type d'échanges prévus, moyens mis à disposition, éventuels enseignements suivis).

Ce dossier complet doit être envoyé, par voie électronique, avant le 1er juin 2012, au directeur du Réseau, Marc Bessin (bessin@ehess.fr) et au coordinateur, David Michels (reseau.doctorants@gmail.com)

Quels sont les critères de sélection ?

La sélection sera effectuée par le conseil de direction du Réseau et les bénéficiaires seront informés avant la mi-juillet 2012. Les critères de sélection sont les suivants :

- réalité de l'accueil par le laboratoire ou la structure,
- pertinence du laboratoire ou de l'institution d'accueil par rapport au projet,
- absence d'une autre bourse de séjour à l'étranger la même année,
- et ce, indépendamment du niveau d'avancement de la thèse.

Qui compose le conseil de direction du Réseau ?

Le conseil de direction réunit le directeur du Réseau et le coordinateur ainsi que quatre chercheurs nommés par la direction (deux directeurs de recherche, deux doctorants). Il réunit cette année :

Marc Bessin, chargé de recherche au Cnrs, directeur du Réseau ;

Véronique Guienne, professeur à l'Université de Nantes ;

Moritz Hunsmann, doctorant à l'Ehess ;

Yannick Jaffré, directeur de recherche au Cnrs ;

Janina Kehr, doctorante à l'Ehess ;

David Michels, doctorant à l'Ehess, coordinateur du Réseau.

Comment se renseigner ?

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez joindre le coordinateur du Réseau : reseau.doctorants@gmail.com